

DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES  Parc Georges Spénale 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE Tél : 05.63.40.22.00 Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 juin 2026 Délibération n° DL-260623-095 Commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) Désignation des représentant(e)s de la Commune de Saint- Sulpice-la-Pointe
Date de la convocation : 17 juin 2026 Conseillers en exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 10 Votants : 29 Pour : 29 Vote à l'unanimité	L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire. Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, Mme Nathalie MARCHAND, M. Denis DEMERSSEMAN, Mme Nadia OULD AMER, adjoints au Maire - Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Stéphane MARLIAC, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Laurence ORCIVAL, Mme Cyndie SOMPAYRAC, Mme Amélie LACOMBE, M. Stéphane FILLION, M. Charles PICHERY, Mme Manon STEMMELEN, Conseillers municipaux. Excusés : M. Bernard CAPUS (procuration à Mme Amélie LACOMBE), Mme Andrée GINOUX (procuration à Mme Bernadette MARC), M. Alain OURLIAC (procuration à M. André SIMON), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Christian RIGAL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Marie-Laure GUET (procuration à M. Denis DEMERSSEMAN), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Sébastien MOREAU (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Mathieu SYNOWIECKI (procuration à M. Charles PICHERY), Mme Anaïs BONDURAND (procuration à M. Stéphane FILLION). Secrétaire de séance : Mme Bernadette MARC

A la demande de M. le Maire, Mme Hanane MAALLEM, Première Adjointe au Maire informe l'Assemblée que lors de sa séance du 7 mai 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour mission de déterminer le coût des charges transférées par les Communes à la CCTA à chaque transfert de compétence. La CLECT établit un rapport sur l'évaluation des charges transférées qui est ensuite soumis aux conseils municipaux pour approbation. La composition de la CLECT a été fixée à l'identique de celle du Conseil communautaire, soit :

COMMUNES	NOMBRE DE MEMBRES
AMBRES	1
AZAS	1
BANNIERES	1
BELCASTEL	1
GARRIGUES	1
LABASTIDE ST-GEORGES	2
LACOUGOTTE CADOUL	1
LAVAUUR	16
LUGAN	1
MARZENS	1
MASSAC SERAN	1
MONTCABRIER	1
ROQUEVIDAL	1
SAINT-AGNAN	1
SAINT-JEAN-DE-RIVES	1
SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR	1
SAINT-SULPICE-LA-POINTE	14
TEULAT	1
VEILHES	1
VILLENEUVE LES LAVAUUR	1
VIVIERS LES LAVAUUR	1
TOTAL	50

Le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe doit donc désigner ses 14 représentant(e)s.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts ;
- Considérant que la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe, en tant que membre de la CCTA, doit désigner 14 représentants pour siéger au sein de cette commission ;
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à cette désignation afin de permettre à la Commune d'être représentée dans les travaux de la CLECT ;

DÉCIDE

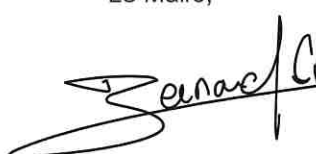
- De désigner en qualité de représentant(e)s de la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) ;

Qualité	PRÉNOM	NOM	Fonction
M.	Raphaël	BERNARDIN	Maire
Mme	Hanane	MAALLEM	Première adjointe
Mme	Laurence	BLANC	3 ^{ème} Adjointe
M.	Bernard	CAPUS	4 ^{ème} Adjoint
Mme	Nathalie	MARCHAND	5 ^{ème} Adjointe
M.	Denis	DEMERSSEMAN	6 ^{ème} Adjoint
Mme	Nadia	OULD AMER	7 ^{ème} Adjointe
M.	André	SIMON	Conseiller
M.	Christian	JOUE	Conseiller
Mme	Muriel	PHILIPPE	Conseillère
M.	Cédric	PALLUEL	Conseiller
M.	Stéphane	FILLION	Conseiller
M.	Charles	PICHERY	Conseiller
Mme	Manon	STEMMELEN	Conseillère

- De charger M. le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

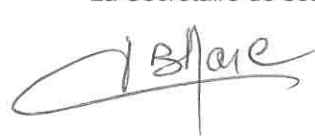
Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
 Pour extrait conforme,

Le Maire,




Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,




Bernadette MARC

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260623-DL260623095-DE
